

Réf: Dossier 394090

Avis de constitution

SOCIETE « ALEGRIA GOLD » en abrégé « ALEGRIA GOLD »

Siège ABIDJAN COCODY DANGA EN FACE DE LA
POSTE, Lot N/A, Ilot N/A

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 05/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ALEGRIA GOLD » en abrégé «
ALEGRIA GOLD »

Objet : Exploitation minière

Et Généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'emprunt de toutes sommes et en garantie, l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux ;

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés, ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe ;

Capital 3,000,000 F CFA divisé en (300.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 300 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY DANGA EN FACE DE LA POSTE, Lot N/A, Ilot N/A

Dirigeant(s) M COULIBALY MAN-YRI ZANA DIT BAKARI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-03064 du 18/03/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°17570/GTCA/RC/2025 du 18/03/2025

